

# COVID-19 : Le Smédar maintient un service minimum pour le traitement des déchets ménagers

**Dans le contexte actuel, la gestion des déchets ménagers reste une activité indispensable. Le Smédar et ses cinq adhérents ont pris des mesures pour assurer une continuité du service public.**

Suite aux déclarations du Président de la République du lundi 16 mars imposant le confinement général, excepté pour les activités essentielles, des décisions et des dispositions ont été prises par le Smédar et ses adhérents\*, en charge de la collecte des déchets.

### Les déchetteries fermées jusqu'à nouvel ordre

Sur l'ensemble du périmètre du Smédar, les déchetteries ne sont désormais plus accessibles, dans le respect de la consigne de confinement des habitants, pour éviter la propagation du virus. Seule la déchetterie de Rouen (Pré aux loups), gérée par la Métropole Rouen Normandie, peut accueillir les professionnels disposant déjà d'une carte d'accès (une activité économique pouvant dans certains secteurs être maintenue).

### Le traitement des ordures ménagères se poursuit

Globalement, l'activité du Smédar fonctionne en mode dégradé, c'est-à-dire avec un effectif réduit d'agents. Ses quais de transferts (zones de transit où sont déversés les déchets collectés par ses adhérents) continuent de réceptionner les déchets, de même que les plateformes de compostage de déchets verts qui maintiennent une activité minimale de surveillance et de retournement d'andains. Les ordures ménagères résiduelles sont toujours acheminées à VESTA où les déchets sont incinérés et valorisés en énergie.

### Les collectes de déchets adaptées

Si le ramassage des ordures ménagères est maintenu sur tout le territoire, les collectes sélectives (papiers/emballages, ou déchets verts) ont pu être modifiées ou annulées sur certains secteurs. Pour des raisons de sécurité sanitaire, le Smédar a stoppé ce jour le tri des papiers et emballages au centre de tri. Dans la mesure du possible, il est demandé aux habitants de stocker provisoirement leurs déchets recyclables à domicile.

**\* Pour connaître les changements liés à la collecte des déchets, merci de vous renseigner auprès de votre collectivité :**

**Métropole Rouen Normandie :** [www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)

**Dieppe Maritime :** [www.agglodieppe-maritime.com](http://www.agglodieppe-maritime.com)

**Communauté de Communes Inter Caux Vexin :** [www.intercauxvexin.fr](http://www.intercauxvexin.fr)

**Communauté de Communes Caux Austreberthe :** [www.cccauxaustreberthe.fr](http://www.cccauxaustreberthe.fr)

**Communauté de Communes Bray Eawy :** <http://brayeawy.fr/>

Dès la levée des mesures exceptionnelles mise en place, le Smédar reprendra le cours normal de ses activités et vous en informera.

#### Contacts Presse :

**Armelle SICOT – Directrice Communication**  
06 03 95 32 86 / 02 32 10 43 87  
[armelle.sicot@smedar.fr](mailto:armelle.sicot@smedar.fr)

**Laurent SCOT - Chargé de Communication**  
06 22 11 11 05 / 02 32 10 43 74  
[laurent.scot@smedar.fr](mailto:laurent.scot@smedar.fr)